



# EMPLOI ET CHÔMAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES

TABLEAU  
DE BORD  
NATIONAL

1<sup>ER</sup> SEMESTRE  
2022



## CHIFFRES-CLÉS

à fin juin 2022

# 8,7 %

des demandeurs d'emploi  
sont en situation de handicap (DEBOE\*)

# 460 131

DEBOE sont inscrits à Pôle emploi  
en catégories A-B-C. (-4,6% en un an)

# 59 %

des DEBOE sont en chômage  
de longue durée (-4 points en un an)

# 11 911

maintiens dans l'emploi  
de travailleurs handicapés  
au 1<sup>er</sup> semestre 2022 par  
l'intermédiaire des Cap emploi  
(+10% en un an)

# 107 271

DEBOE ont été recrutés au  
1<sup>er</sup> semestre 2022 (+13% en un an)

# 5,1 %

de travailleurs handicapés  
dans les recrutements recensés  
par Pôle emploi en 2021

\* demandeurs d'emploi bénéficiaires  
de l'obligation d'emploi

## EN SYNTHÈSE

**L'**activité économique résiste mais reste marquée par des chocs sanitaire, géopolitique et climatique.

Mi-2022, l'emploi salarié en France se situe nettement au-dessus de son niveau un an auparavant (+2,2 %, soit +561 000 emplois) et de son niveau d'avant la crise sanitaire fin 2019 (+832 000 emplois).

Le taux de chômage atteint 7,4 % de la population active au 2<sup>e</sup> trimestre 2022. Il est inférieur de 0,5 point à son niveau du 2<sup>e</sup> trimestre 2021 et de 0,8 point à celui d'avant la crise sanitaire.

Selon l'Insee, si la croissance en France devrait s'élever à 2,6 % en 2022, l'activité pourrait marquer le pas sur fond de resserrement monétaire et d'inquiétude sur les approvisionnements en énergie qui entraînent des tensions persistantes contribuant à alimenter l'inflation.

**Le chômage des personnes en situation de handicap poursuit sa baisse et atteint son plus bas niveau depuis 7 ans...**

À fin juin 2022, 460 131 DEBOE sont inscrits à Pôle emploi en catégories A-B-C. Ils représentent 8,7 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi contre 8,3 % en juin 2021. L'amélioration de la situation économique depuis 2021, s'est concrétisée par une forte baisse du chômage tout public. Le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) a également diminué mais dans une moindre proportion (-4,6 % sur un an contre -8,6 % pour l'ensemble des publics), la hausse du chômage pour les DEBOE ayant cependant été plus faible en 2020.

**... et le chômage de longue durée est en diminution.**

À fin juin 2022, 59 % des DEBOE sont en chômage de longue durée (ancienneté d'inscription supérieure ou égale à un an) contre 48 % pour l'ensemble des publics. Plus de 270 000 BOE sont en chômage de longue durée, soit une diminution de 10 % en un an. L'ancienneté moyenne d'inscription au chômage est en légère baisse pour les BOE (910 jours, -9 jours en un an) comme pour l'ensemble des publics (703 jours, -3 jours en un an).

**Des résultats en termes d'insertions et de maintiens dans l'emploi en forte hausse.**

Le dynamisme du marché du travail pour les personnes en situation de handicap est corroboré par les retours à l'emploi qui ont bondi de 13 % en un an sur les 6 premiers mois de l'année 2022 (-2 % pour le tout public). La part des personnes en situation de handicap dans les retours à l'emploi atteint désormais 5,1 % contre 4,4 % un an auparavant.

Les créations d'activité aidées par l'Agefiph et les maintiens dans l'emploi accompagnés par les Cap emploi dépassent leur niveau d'avant la crise sanitaire. Ils ont augmenté respectivement de 9 % et 10 % en un an.

La progression des résultats en termes d'insertions et de maintiens dans l'emploi s'accompagne d'un niveau de satisfaction élevé des bénéficiaires des aides de l'Agefiph, entreprises comme personnes handicapées.

Pour répondre aux besoins engendrés par le contexte inflationniste et afin de soutenir la dynamique d'emploi des personnes handicapées, l'Agefiph a fait le choix de revaloriser ses aides financières à hauteur de 5 % en moyenne depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## SOMMAIRE

**04** DONNÉES DE CADRAGE :  
- La population handicapée

**05** DONNÉES DE CADRAGE :  
- L'OETH

**06** LA DEMANDE  
D'EMPLOI

**09** LES REPRISES  
D'EMPLOI

**10** LA CRÉATION D'ACTIVITÉ  
LES CONTRATS AIDÉS

**11** L'ALTERNANCE

**12** LES ENTREPRISES  
ADAPTÉES

**13** L'EMPLOI  
ACCOMPAGNÉ

**14** LES MAINTIENS  
DANS L'EMPLOI

**15** LA RECONNAISSANCE DE  
LOURDEUR DU HANDICAP  
(RLH)

**16** LA SATISFACTION DES  
BÉNÉFICIAIRES DES AIDES  
DE L'AGEFIPH



## DONNÉES DE CADRAGE :

### LA POPULATION HANDICAPÉE

Année 2021  
Enquête Emploi - Insee

#### Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

**2,9** MILLIONS DE BOE EN 2021  
**(+10 % EN UN AN)**  
ont une reconnaissance administrative du handicap  
**Dont 51 % de femmes**

ILS REPRÉSENTENT  
**7,2 %** de la population totale des 15-64 ans

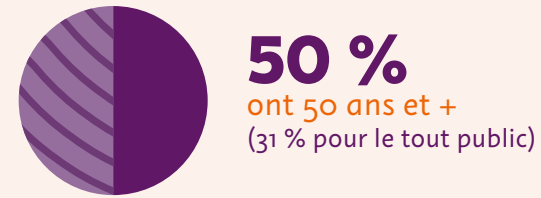
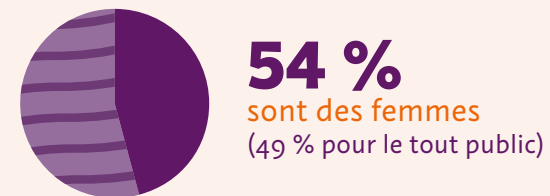
#### L'enquête emploi

L'enquête emploi est une enquête en continu réalisée par l'Insee. Elle permet de mener des analyses de la situation des personnes sur le marché du travail.

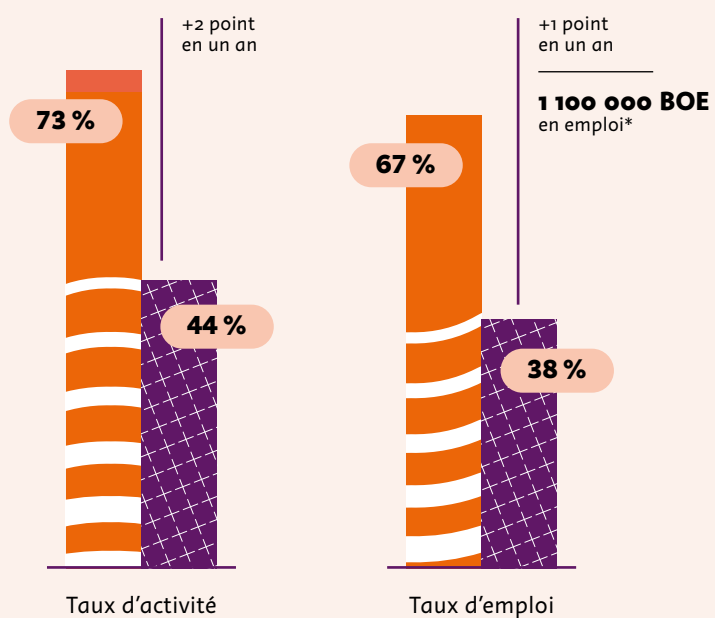
Elle porte sur les personnes de 15 ans et plus résidant en ménages ordinaires, c'est à dire hors collectivités (en particulier hors institutions spécialisées pour les personnes handicapées). Un module de 4 questions sur la santé au travail est intégré à cette enquête (problèmes de santé, état de santé en général, limitations, reconnaissance administrative).

#### Les BOE en emploi en 2021

= **4,0%** de l'ensemble des personnes en emploi



#### Les taux d'activité et taux d'emploi des BOE et du tout public



|  | Tout public | Travailleurs handicapés |
|--|-------------|-------------------------|
| Taux d'activité<br>(actifs occupés + chômeurs) / population totale | <b>73%</b>  | <b>44%</b>              |
| Taux d'emploi<br>actifs occupés / population totale                | <b>67%</b>  | <b>38%</b>              |

\* Quels que soient la taille de l'établissement (+ ou - 20 salariés), le secteur d'activité (privé/public) et les formes d'emploi (salarié, indépendant)



## DONNÉES DE CADRAGE : L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Année 2019  
Agefiph / Dares

Taux d'emploi direct > salariés handicapés  
effectif global d'assujettissement de l'ensemble des établissements (y compris ceux sous accords)

ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS À L'OBLIGATION D'EMPLOI :  
**102 500** dont établissements couverts par un accord : **12 800**

TAUX D'EMPLOI DIRECT DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS  
**3,5 %** EN ETP  
**3,9 %** EN UNITÉS BÉNÉFICIAIRES  
**4,8 %** EN PERSONNES PHYSIQUES

NOMBRE DE SALARIÉS HANDICAPÉS (EN PERSONNES PHYSIQUES) :  
**505 300**

ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS VERSANT UNIQUEMENT UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'AGEFIPH :  
**9 %**

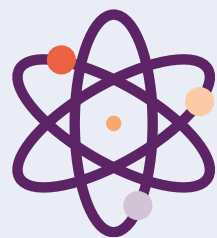
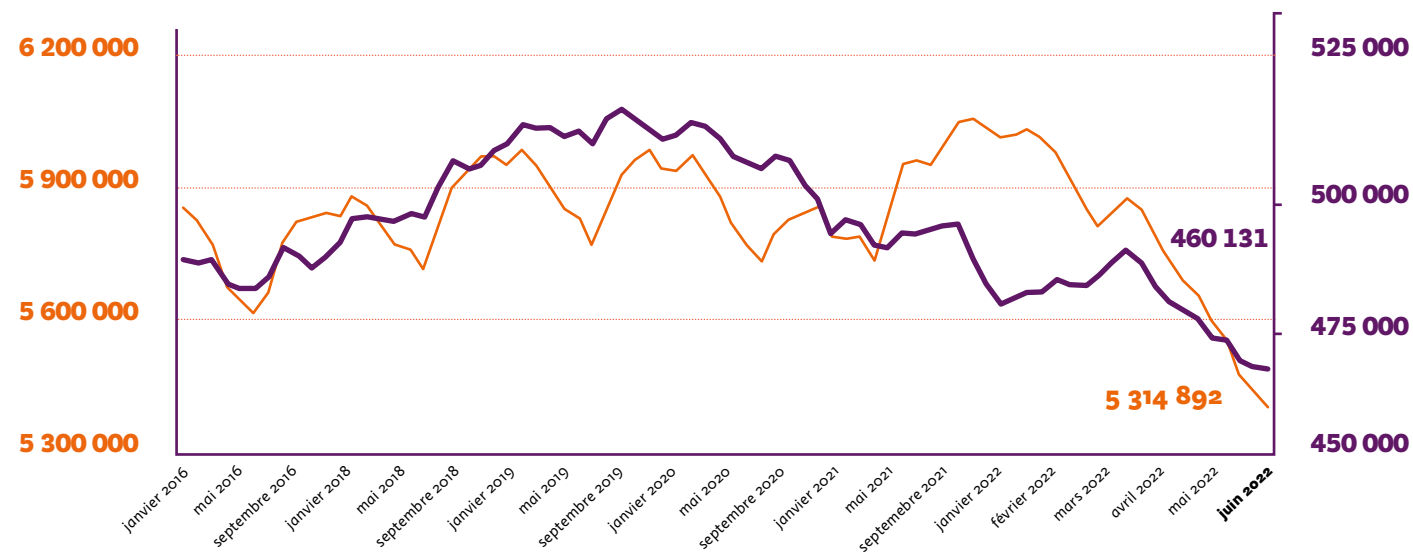
ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS EMPLOYANT DIRECTEMENT AU MOINS UN TRAVAILLEUR HANDICAPÉ :  
**81 %**  
NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS EMBAUCHÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS UN ÉTABLISSEMENT ASSUJETTI  
**57 300** dont 39 % en CDI

## Évolution des demandeurs d'emploi (cat. A,B,C) à fin décembre

8,7 % des demandeurs d'emploi sont des BOE

Évolution sur un an

-8,6 % — Tout public  
-4,6 % — BOE



### Point de vigilance

Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance ainsi que les personnes en instance de reconnaissance. Les évolutions sont à prendre avec précaution du fait notamment de l'irrégularité des remontées d'information par les MDPH sur les reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé.

### Effectifs par catégorie de demandeurs d'emploi (DE)

#### DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

**A.** sans emploi **330 757 BOE**  
(-8 % en un an)

**B.** ayant exercé une activité réduite courte au cours du mois (<= 78h.)  
**47 272 BOE** (+4 % en un an)

**C.** ayant exercé une activité réduite longue au cours du mois (> 78h.)  
**82 102 BOE** (+8 % en un an)

#### DE non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

**D.** sans emploi (en raison d'un stage, formation, maladie, ...)  
**31 400 BOE** (+14 % en un an)

**E.** en emploi (ex: bénéficiaires de contrats aidés,...)  
**16 604 BOE** (+10 % en un an)

## Caractéristiques des demandeurs d'emploi (DE)

| BOE       |   | Tout public (TP) |
|-----------|---|------------------|
| 50 %      | Femmes  | 52 %             |
| 52 %      | 50 ans et +   | 28 %             |
| 37 %      | Niveau < CAP  | 53 %             |
| 21 %      | BAC et +  | 16 %             |
| 39 %      | Faible niveau de qualification (manœuvre, os, employé non qualifié) | 30 %             |
| 59 %      | DE depuis au moins un an  | 48 %             |
| 28 %      | DE depuis au moins trois ans  | 19 %             |
| 910 jours | Ancienneté moyenne d'inscription au chômage                         | 703 jours        |

## Les domaines professionnels les plus recherchés par les DEBOE



### Services à la personne et à la collectivité

25 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (21 % tout public)



### Support à l'entreprise

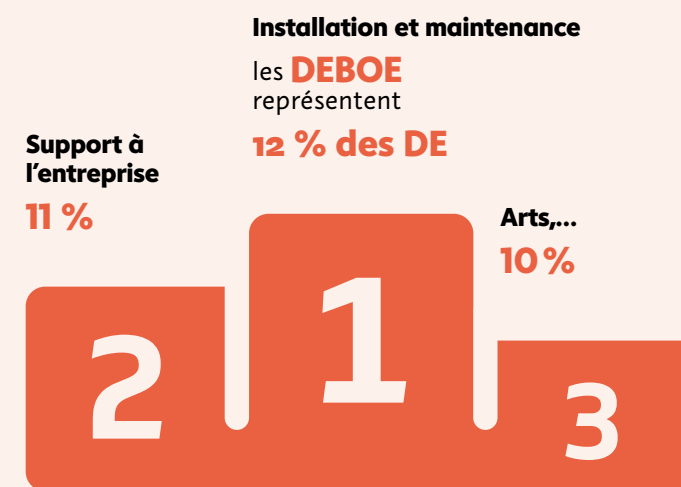
18 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (13 % tout public)



### Commerce, vente et grande distribution

12 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (14 % tout public)

## Les domaines professionnels parmi lesquels les DEBOE sont sur-représentés

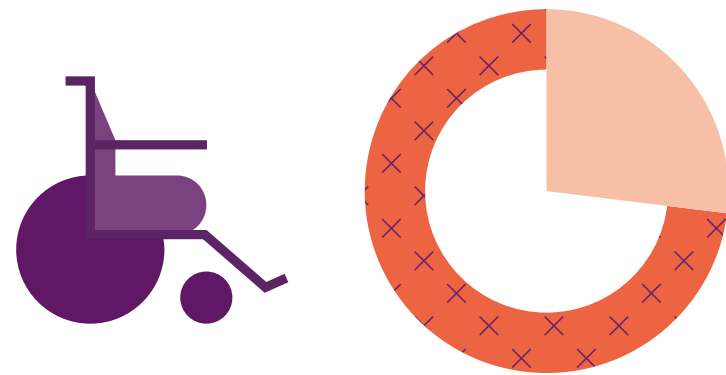


NB: Tous domaines confondus, les DEBOE représentent 8,7 % de l'ensemble des DE

### Les domaines professionnels

Chaque domaine professionnel rassemble un ensemble de métiers aux compétences proches. L'approche par domaine professionnel permet de mettre en évidence les opportunités d'emploi pour un ensemble de métiers, quels que soient les secteurs dans lesquels ils s'exercent. Les "services à la personne et à la collectivité" comprennent notamment les agents de gardiennage et d'entretien ainsi que les agents de sécurité et de surveillance. Le "support à l'entreprise" comprend la compta / gestion, RH, achats, ...

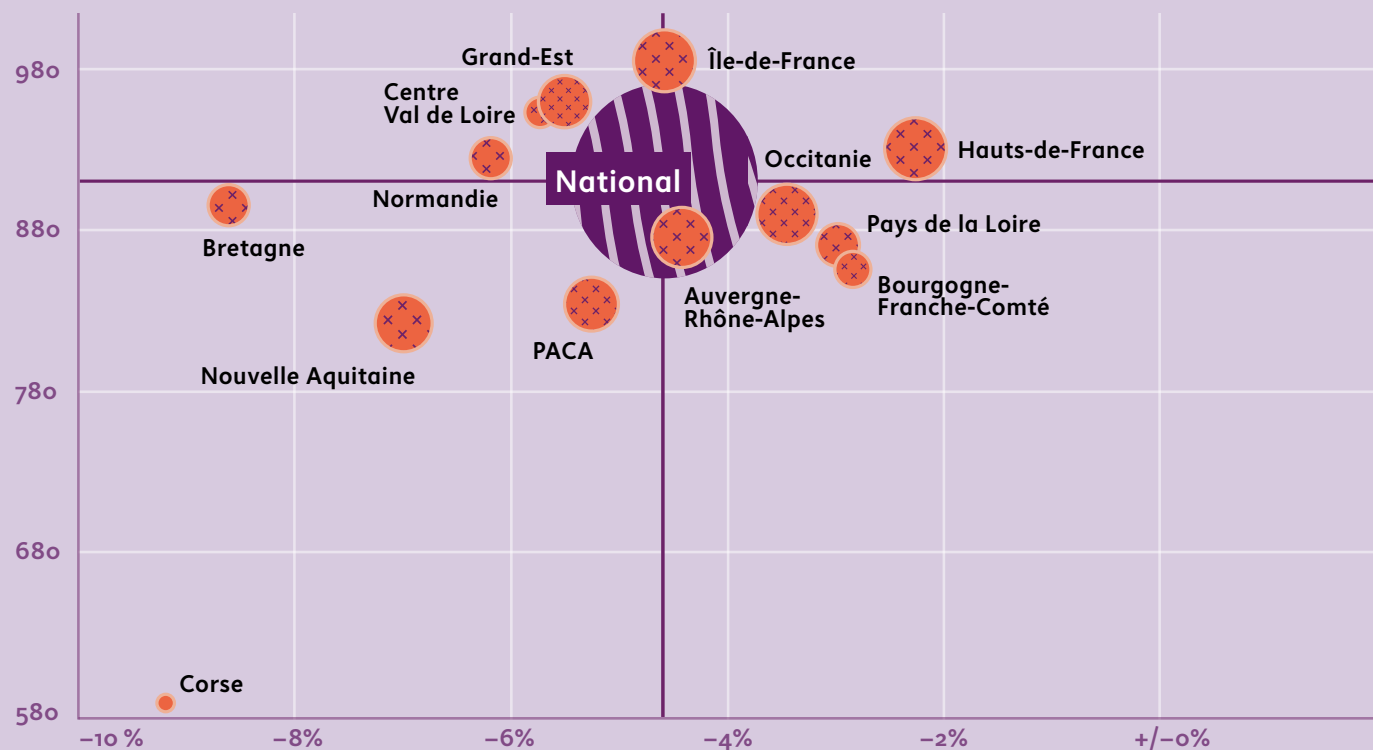
Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé



**27 %**  
DES DEBOE SONT BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH  
(seule ou avec un autre titre de reconnaissance)  
= **126 345** DEBOE (+ 2 % en un an)

Les demandeurs d'emploi en région (métropole)

Évolution du nombre de DEBOE en un an (cat. A, B, C) et ancienneté moyenne d'inscription au chômage



Ce graphique à bulles permet d'analyser le positionnement des régions par rapport à la moyenne nationale selon deux axes d'analyse : en abscisse, l'évolution du nombre de DEBOE entre la période N et N-1, et en ordonnée l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage en jours.

Au niveau national, l'ancienneté moyenne d'inscription est de 910 jours. Le nombre de DEBOE s'élève à 460 131 ce qui représente une baisse de 4,6 % en un an. La Corse enregistre l'ancienneté moyenne d'inscription la plus faible avec 587 jours et la région Ile-de-France la plus importante avec 984 jours. La Corse enregistre la baisse la plus importante de DEBOE avec -9,2 % pour atteindre 1 667 DEBOE, et la région Hauts-de-France la baisse la moins importante -2,3% pour atteindre 51 265 DEBOE.

2

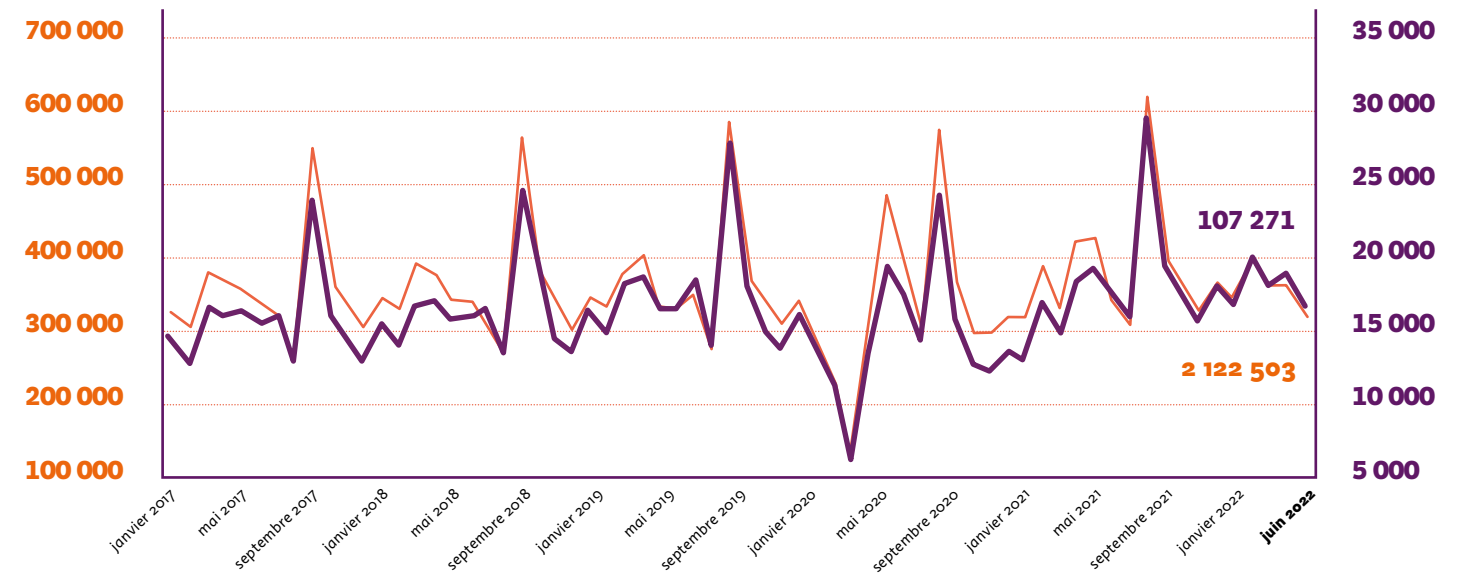
LES REPRISES D'EMPLOI

À fin juin 2022  
Pôle emploi

Évolution du nombre de retours à l'emploi

Au 1<sup>er</sup> semestre 2022, **2 122 503** demandeurs d'emploi ont accédé à un emploi d'un mois ou plus dont **107 271** BOE, soit **5,1 %** du total.

**5,1 %**  
BOE



Évolution sur un an

**-2 %** Tout public | **+13 %** BOE

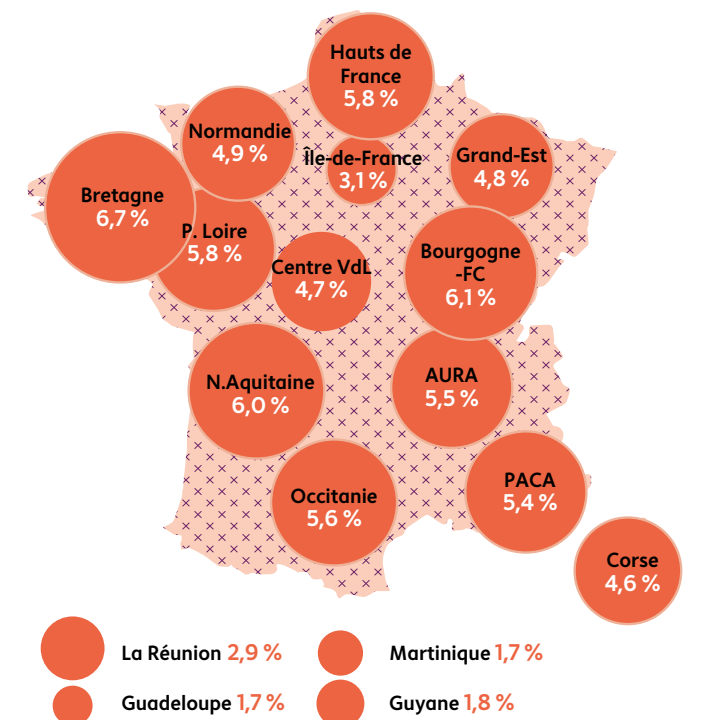
La part des BOE dans les retours à l'emploi

Tout public (orange) | BOE (purple)

Les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi

La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (notamment pour les emplois non-salariés).

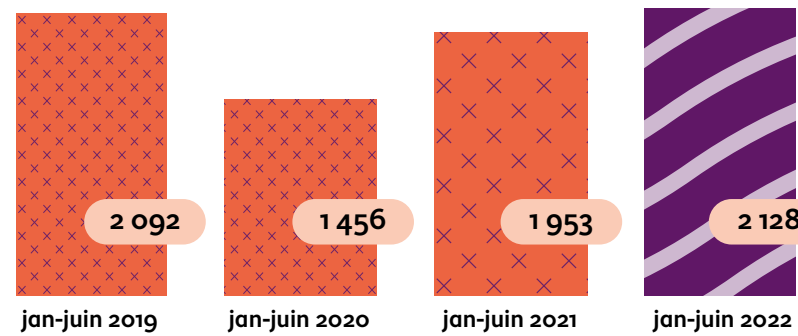
Le nombre de reprises d'emploi correspond aux nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E.



NB: La part des BOE dans la demande d'emploi varie elle-même fortement selon les régions (de 6,2 % à 10,7 % dans les régions métropolitaines)



### Évolution du nombre de créations d'activité aidées par l'Agefiph



Évolution 2022/2021

**+9 %**

### Caractéristiques des créateurs d'activité aidés financièrement par l'Agefiph

**46 %**  
FEMMES  
+2 points en un an

**33 %**  
50 ANS ET +

**45 ans**  
ÂGE MOYEN

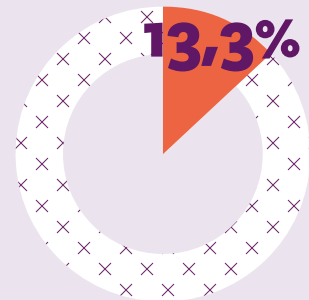
**60 %**  
BAC ET +

#### La création d'activité aidée par l'Agefiph

**Objectif:** l'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (créer ou reprendre une activité). Le créateur peut également bénéficier de prestations d'accompagnement et de suivi post-crédation.

### LES CONTRATS AIDÉS

### Part des BOE dans les PEC (1<sup>er</sup> semestre 2022 - Dares)



**5 560**  
PEC pour les BOE  
+5% en un an  
(au 1<sup>er</sup> semestre 2021, la part était de 12,5%)

#### Les contrats aidés

Dans le cadre de la réforme des contrats aidés, sont mis en place à compter du 01/01/2018 les parcours emploi compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ils associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand prévu par le code du travail. Les contrats initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand ne sont mobilisables que sous conditions.

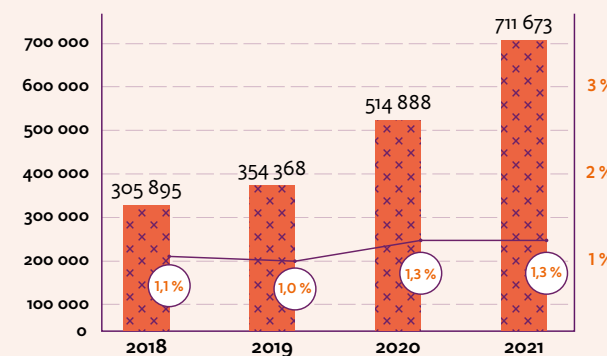
Les données portent sur les entrées initiales et les reconductions.

### Apprentissage Personnes handicapées

Évolution des entrées en contrat d'apprentissage  
(source DARES)

**1,3 %**

Parts des contrats pour des travailleurs handicapés en 2021 soit environ 9 000 contrats



☒ contrats privés commencés dans l'année  
○ % travailleurs handicapés

#### Données qualitatives

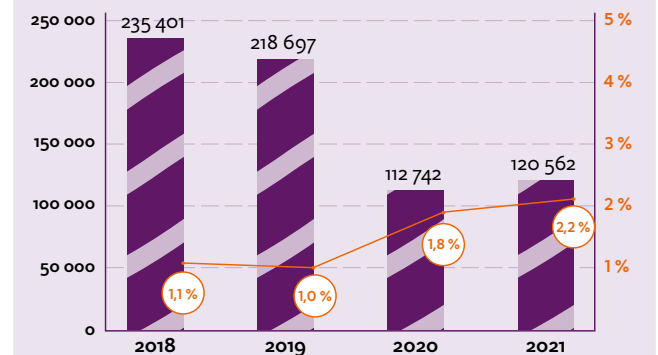
(sur les contrats aidés par l'Agefiph au 1<sup>er</sup> semestre 2022)

|                   |        |
|-------------------|--------|
| Femmes            | 34 %   |
| Âge moyen         | 24 ans |
| - de 18 ans       | 28 %   |
| Bac et +          | 31 %   |
| Handicap mental   | 8 %    |
| Handicap cognitif | 42 %   |
| 20 salariés et +  | 32 %   |
| - de 10 salariés  | 55 %   |
| Tertiaire         | 64 %   |

### Évolution des entrées en contrat de professionnalisation (source DARES)

**2,2 %**

Parts des contrats pour des travailleurs handicapés en 2021 soit environ 2 700 contrats



☒ contrats privés commencés dans l'année  
○ % travailleurs handicapés

#### Données qualitatives

(sur les contrats aidés par l'Agefiph au 1<sup>er</sup> semestre 2022)

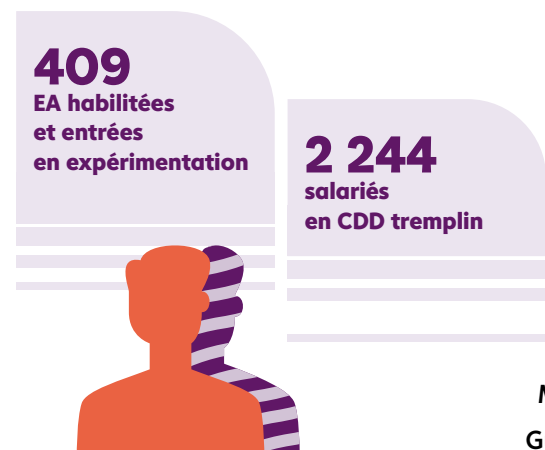
|                       |        |
|-----------------------|--------|
| Femmes                | 52 %   |
| Âge moyen             | 39 ans |
| 45 ans et +           | 32 %   |
| Bac et +              | 39 %   |
| Handicap moteur       | 44 %   |
| Maladies invalidantes | 22 %   |
| 20 salariés et +      | 59 %   |
| Tertiaire             | 87 %   |

## Contexte et enjeux

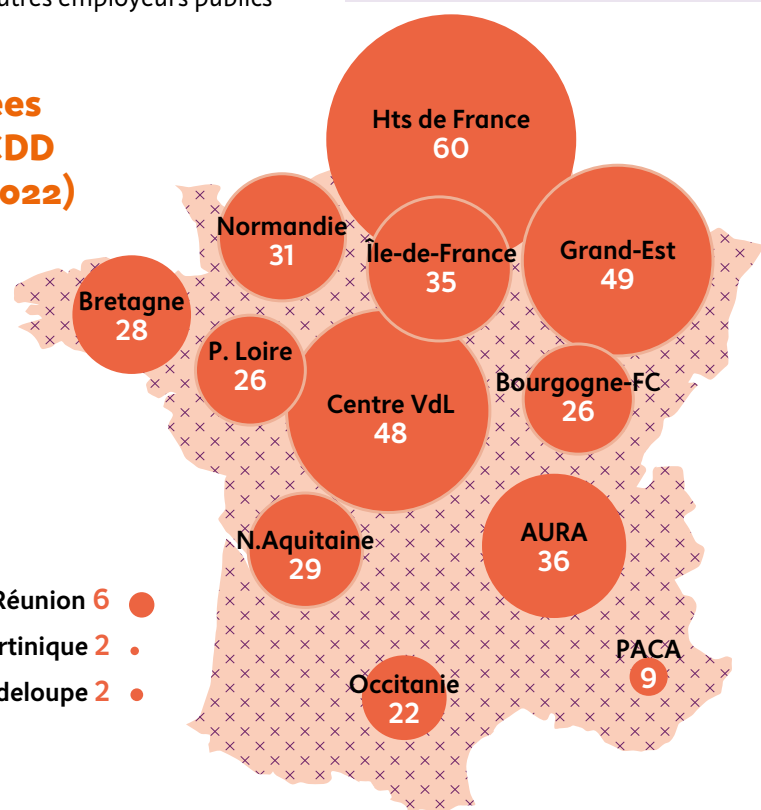
La transformation du cadre d'intervention des entreprises adaptées (EA) et l'engagement national "Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2022" signé le 12 juillet 2018 pour un doublement du nombre de personnes employées et accompagnées par les EA d'ici 2022 a pour objectifs de :

- développer l'emploi dans les EA par de nouvelles approches innovantes dans le cadre du triptyque "emploi-formation-accompagnement",
- faciliter la mise en oeuvre de parcours professionnels de leurs salariés et encourager les passerelles entre les EA et les autres employeurs publics et privés.

● **Nombre d'entreprises adaptées habilitées à l'expérimentation CDD tremplin (situation au 4 juillet 2022)**



Réunion 6 ●  
Martinique 2 ●  
Guadeloupe 2 ●



En 2020, **800** entreprises adaptées emploient près de **37 000 salariés handicapés** (source UNEA)

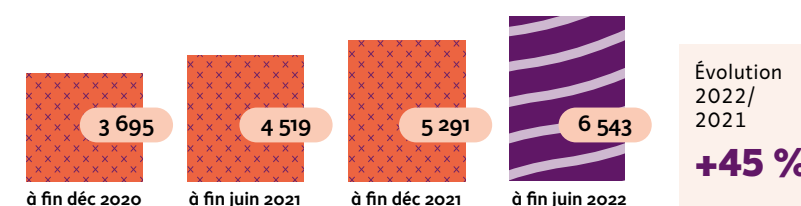
## L'emploi accompagné

L'Agefiph soutient le développement de l'emploi accompagné aux côtés de l'Etat et du FIPHFP.

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

Sa mise en oeuvre comprend un soutien à l'insertion professionnelle et un accompagnement médico-social du salarié. Elle comprend également un appui et un accompagnement de l'employeur, public ou privé.

● **Évolution du nombre de personnes accompagnées à fin juin 2022**



● **Caractéristiques des personnes accompagnées (à fin juin 2022)**

**37 %**  
FEMMES

**44 %**  
moins de 30 ans

**40 %**  
troubles du psychisme

**18 %**  
troubles du spectre de l'autisme

**17 %**  
déficience intellectuelle

**14 %**  
troubles cognitifs

● **Situation par rapport à l'emploi**

À fin juin 2022

**50 %**  
en emploi

Parmi les personnes en emploi

**44 %**  
en CDI

**78 %**  
en secteur privé

## Les expérimentations CDD tremplin et EATT

L'Agefiph soutient, en appui de l'Etat, le développement des expérimentations.

L'expérimentation d'un CDD spécifique dit "tremplin" visant un accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés au sein des entreprises adaptées est inscrite dans la loi du 05/09/2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel".

Au 4 juillet 2022, 409 entreprises adaptées sont habilitées et entrées en expérimentation dans les territoires.

L'expérimentation s'adresse à des personnes en situation de handicap et leur permet, dans le cadre

d'un parcours limité dans le temps, d'acquérir une expérience professionnelle et de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement individualisé tourné vers la réalisation de leur projet professionnel.

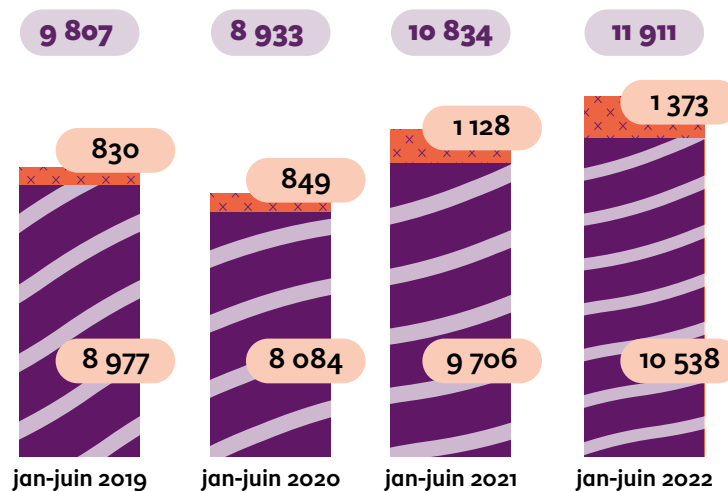
L'expérimentation "entreprises adaptées de travail temporaire (EATT)" a été lancée en juillet 2019. La création des EATT vise à faire des EA des spécialistes de l'intérim de personnes en situation de handicap dans une logique d'adaptation aux besoins du marché de l'emploi. Au 22 avril 2022, 21 EA ont été autorisées à créer un EATT (4 en Nouvelle-Aquitaine, 3 en Ile-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Grand-Est, 2 en Paca et en Pays-de-la Loire et 1 en Occitanie, en Hauts-de-France, en Bretagne et en Bourgogne-Franche-Comté).

## Les Cap emploi

Afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi travail du 8 août 2016 entérine la réunion en une mission commune de l'accompagnement vers l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire. Celle-ci est assurée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par les organismes de placement spécialisés, regroupés sous le nom de Cap emploi.

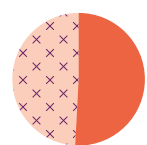
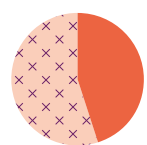
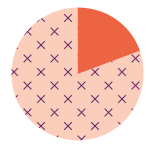
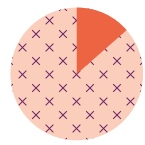
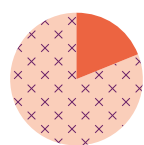
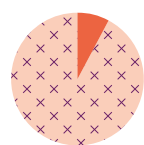
Les données présentées sont extraites des rapports d'activité à fin juin 2022.

## Évolution du nombre de maintiens dans l'emploi



## Évolution 2022-2021

+22% dans le public +9% dans le privé Total +10%

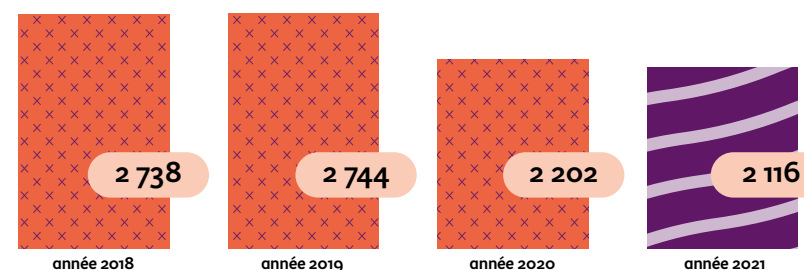
Profil des personnes  
maintenues dans l'emploi...Femmes  
51%50 ans et +  
46%Bac et +  
60%Handicap  
moteur  
58%Maladies  
invalidantes  
19%Handicap  
auditif  
12%...et des entreprises  
(sur l'ensemble des maintiens  
du secteur privé)Industrie  
19%Agriculture  
8%20 sal. et +  
70%

95%

TAUX GLOBAL  
DE MAINTIEN  
DANS L'EMPLOI

Définition: Le taux de maintien dans l'emploi est la part des maintiens réussis sur l'ensemble des parcours clos sur la période de référence hors causes exogènes (déménagements, décès,...).

## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCISIONS DE RLH



## Évolution 2021/2020

-4%

## La RLH

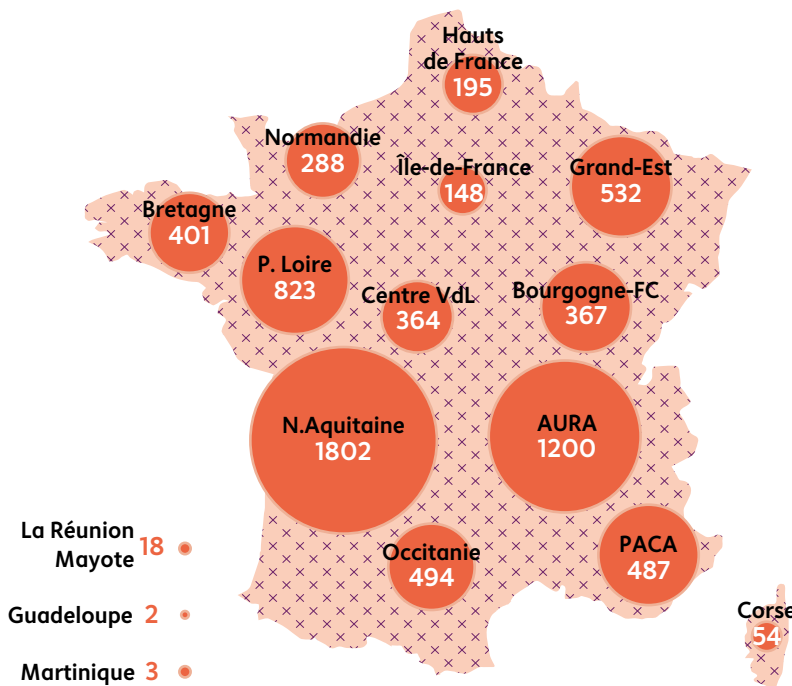
La Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) est une Reconnaissance administrative ouvrant droit à une aide financière pour les employeurs du secteur privé, les employeurs du secteur public industriel et commercial et les travailleurs non-salariés. Son objectif est de compenser financièrement les charges supportées par un employeur du fait des conséquences du handicap d'une personne sur son poste de travail, après l'aménagement optimal de celui-ci (aménagements technique, organisationnel et d'horaire). Les droits sont attribués pour 3 ans (sauf cas dérogatoires). L'Agefiph a la charge de l'attribution de la RLH et du versement de l'aide.

CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES  
DE LA RLH (données France entière,  
droits en cours à fin juin 2022)

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| Femmes                          | 28% |
| 50 ans et +                     | 64% |
| Bac et +                        | 32% |
| Handicap moteur                 | 34% |
| Handicap mental                 | 20% |
| Travailleurs non salariés (TNS) | 31% |
| 20 salariés et +                | 34% |

RLH - droits  
en cours à fin  
juin 2022Nombre de RLH  
à fin juin 2022  
(donnée de stock)

7 179





**Le dispositif d'écoute, de participation et de mesure de la satisfaction (DEPAMS)**

Le dispositif d'écoute, de participation et de mesure de la satisfaction à l'Agefiph porte sur le processus de délivrance des aides financières, depuis l'accès à l'information jusqu'à la réception de l'aide financière, en intégrant la simplicité des démarches, les délais et la satisfaction globale sur l'aide perçue. Ce dispositif vise à obtenir une vision fiable et actualisée des besoins et de l'appréciation des bénéficiaires pour mesurer dans le temps les évolutions.

Un questionnaire est adressé à tous les bénéficiaires, personnes en situation de handicap et entreprises, un mois après le versement de l'aide de l'Agefiph.

La méthodologie employée est mixte, avec un questionnaire en ligne complété d'une passation par téléphone pour garantir l'inclusion et la représentativité de tous les publics.

**Résultats :**

Les enquêtes enregistrent un taux de participation très élevé puisqu'en moyenne, une personne sur deux et une entreprise sur trois y répondent.

Sur le premier semestre 2022, plus de 10 500 répondants se sont exprimés. Les résultats témoignent d'un niveau de satisfaction global élevé qui s'inscrit dans la continuité des résultats précédents.

**SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES  
DES AIDES DE L'AGEFIPH EN 2022**

(données 1<sup>er</sup> semestre, France entière)

|   | Personnes<br>handicapées | Entreprises  |
|---|--------------------------|--------------|
| <b>Nombre de répondants</b>             | <b>8 514</b>             | <b>2 033</b> |
| <b>Taux de réponse</b>                  | <b>47 %</b>              | <b>29 %</b>  |
| <b>Satisfaction globale</b>             | <b>98 %</b>              | <b>99 %</b>  |
| — dont % tout à fait satisfait          | 83 %                     | 77 %         |
| <b>Réponse de l'aide / besoin</b>       | <b>96 %</b>              | <b>98 %</b>  |
| — dont % tout à fait utile              | 72 %                     | 72 %         |
| <b>Facilité d'accès à l'information</b> | <b>76 %</b>              | <b>84 %</b>  |
| — dont % très facile                    | 20 %                     | 20 %         |
| <b>Délai d'obtention de l'aide</b>      | <b>93 %</b>              | <b>95 %</b>  |
| — dont % tout à fait satisfait          | 64 %                     | 62 %         |





Retrouvez les publications  
de l'Observatoire de l'emploi et du handicap  
sur [www.agefiph.fr/centre-de-ressources](http://www.agefiph.fr/centre-de-ressources)

Réalisation : Agefiph / Direction innovation évaluation et stratégie  
Conception: Agence In medias res  
Mise en page: Agence In medias res